

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRIE de NÉZEL (78410)

**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du mardi 12 avril 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 12
	Présents : 10
	Votants : 12

L'an deux mille vingt de deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Jérémy LEFEBVRE, Micheline VOINIER, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON, Benjamin CARRE, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Yann ROMITI à Nicolas VOGEL, Claire ALVES à Marilisa TEIXEIRA

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Affectation des résultats 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Vote des taxes locales

Informations

Le compte rendu du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

**1) Vote du compte de gestion 2021
DLB 2022 19**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Mantes la Jolie et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Mantes la Jolie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.

2-Vote du compte administratif 2021 DLB 2022 20

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 faisant l'objet du Compte Administratif 2021.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur TURPIN, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif. Monsieur FOURNIER désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de Madame VOINIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 12 avril 2022 prenant acte du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Mantes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 267 810,26	G	1 252 855,51
	Section d'investissement	B	394 599,71	H	410 883,32

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	167 084,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	50 081,09 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 712 491,06	= G+H+I+J	1 830 863,81
-----------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 267 810,26	= G+I+K	1 419 939,89
	Section d'investissement	= B+D+F	444 680,80	= H+J+L	410 883,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 712 491,06	= G+H+I+J+K+L	1 830 863,81

3 - Affectation des résultats 2021 DLB 2022 21

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2021,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2021 qui se traduisent par

Section de fonctionnement – Résultat CA 2020	152 169.63 €
Section d'investissement – Résultat CA 2020	-33 796.88 €
Résultat global de clôture N-1 (exercice 2020)	118 372.75 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

Dépenses d'investissement - RAR fin 2020 à reporter sur BP 2021	0.00 €
---	--------

Recettes d'investissement RAR fin 2020 à reporter sur BP 2021	0.00 €
Solde des restes à réaliser N-1 (E - D)	0.00 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

Besoin de financement N-1 (B+F) (<i>besoin si résultat en rouge = négatif</i>) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (<i>résultat positif</i>)	-33 796.88 €
--	--------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

Décide de reprendre les résultats

Investissement

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec) **-33 796.88 €**

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G) **33 796.88 €**

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G) **118 372.75 €**

**4 - Vote du budget primitif 2022
DLB 2021 22**

Le CONSEIL MUNICIPAL ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix pour et 1 abstention), le conseil municipal

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 276 821,22	1 158 448,47
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 118 372,75
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 276 821,22	1 276 821,22
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	183 532,76	217 329,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 33 796,88	(si solde positif) 0,00
-		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		217 329,64	217 329,64
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 494 150,86	1 494 150,86

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans intervention sur notre autofinancement votés lors du même exercice.

5) Vote des taxes locales DLB 2022/ 23

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Monsieur le Maire rappelle les échanges du débat d'orientation budgétaire :

Compte tenu de la baisse drastique des dotations de l'Etat (87 000 euros ces 7 dernière années), de la perte conséquente des attributions de compensation de la CU GPSEO (40 000 euros), de l'impact du nouveau protocole financier de la Communauté Urbaine (90 000 euros) et de la hausse des prix de l'Energie, nos recettes chutent d'une façon édifiante et insoutenable.

Face à ce choc financier subi, la commune de Nezel n'est plus en capacité d'assurer son fonctionnement ni ses investissements faute d'autofinancement.

La Direction Générale des Finances Publiques a recommandé à la collectivité de prendre des mesures afin d'assurer l'équilibre du budget dont elle a l'entière responsabilité.

Face à ce lourd constat, pour ce budget primitif 2022 nous avons épuisé toutes les sources d'économies possibles en mettant en œuvre un plan d'économie inédit mais malgré cela nous sommes obligés d'augmenter la fiscalité de 5.5 points en passant le taux communal de la taxe foncière de 27,51 à 33.01.

A noter que nous n'avions pas augmenté les taux d'imposition sur la commune depuis 2011.

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'avis favorable du comité des sages à cette augmentation.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 1 voix contre et 1 abstention), le conseil municipal décide

- **D'augmenter le taux de taxe foncière bâti de 5.5 points et par effet de corrélation le taux de taxe foncière non bâti de 14.33 points comme suit :**

	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	1 270 000	33.01	419 227
Taxe Foncière non-bâti	4 700	86.05	4 044
TOTAL			423 271

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour cette décision responsable dans un contexte difficile pour chacun. Ce n'est pas de gâité de cœur que nous avons décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière de façon significative mais même si cette mesure est impopulaire elle est nécessaire et indispensable. C'est la survie de notre village qui est en cause.

Un numéro spécial de notre journal local « Le Nézellois » sera prochainement publié afin d'expliquer aux Nézellois cette situation inédite et les choix que nous avons fait pour préserver les services aux habitants, à la jeunesse et aux seniors, pour la transition écologique, l'entretien de nos équipements publics et la préservation de notre cadre de vie.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H30.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 12 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 10 Votants : 12
-----------------------	---

L'an deux mille vingt de deux, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Jérémy LEFEBVRE, Micheline VOINIER, Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER, Philippe OLLIVON, Benjamin CARRE, Hélène MAHAUT

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Pouvoirs : Yann ROMITI à Nicolas VOGEL, Claire ALVES à Hélène MAHAUT

Absents excusés : Claire ALVES

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Thierry LABARTHE	
Marilisa TEIXEIRA	
Hélène MAHAUT	
Antoine FOURNIER	
Jérémy LEFEBVRE	
Micheline VOINIER	
Nicolas VOGEL	
Benjamin CARRE	
Philippe OLLIVON	